CHAVAGNES
EN PAILLERS

Aux familles utilisatrices du restaurant scolaire municipal polyvalent à la rentrée 2023

OBJET : RESTAURATION SCOLAIRE – REINSCRIPTION ET TARIFS
Information aux familles

À Chavagnes-en-Paillers, le 26 juin 2023

Madame, Monsieur,

Le contexte national d'inflation importante depuis 1 an, notamment pour le coût des denrées alimentaires (+25 %), les frais de personnel (+ 10%) et les dépenses d'énergie (+50 %), et la mise en place du service à l'assiette unique à l'automne 2022 ont conduit la Société Scolarest à répercuter ces augmentations sur le tarif du repas pour les mois d'avril à août 2023.

La commune et le collège Sainte-Marie ont accepté de prendre en charge partiellement l'impact financier subi par Scolarest sans le répercuter aux familles, cette hausse intervenant en cours d'année scolaire, dans un souci de maintien de la qualité du service et des repas dans l'assiette de nos enfants.

En juin, un nouveau marché du restaurant scolaire a été signé, à nouveau avec la société Scolarest qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse selon des critères de prix, de qualité technique et de valeur environnementale.

Ce nouveau marché marque une évolution d'environ 20 % des tarifs de prestation du fait du contexte actuel, ceci afin de garantir la qualité des repas en prenant en compte les exigences de la loi Egalim qui favorise les produits de qualité et le développement du bio.
Sur les prix de vente des repas aux familles, cela représente 0,46 € par repas pour les maternelles (4,47 € le repas, soit + 12,1 %) et 0,75 € par repas pour les élémentaires (4,86 € le repas, soit + 15,2 %), soit par mois, une évolution moyenne de 6 € à 10 € par enfant. Ces nouveaux prix de repas restent cependant cohérents au regard des prix pratiqués sur les communes alentour, les tarifs des repas ayant été contenus sur notre commune depuis plusieurs années.

Par ailleurs, pour la commune de Chavagnes-en-Paillers, le dispositif d'aide du CCAS en faveur des familles aux revenus les plus modestes (quotient CAF mensuel <ou= à 700 €), est reconduit et revalorisé pour la prochaine rentrée, avec une aide par repas fixée à 0,80 € (0,50 € en 2022).

Vous retrouverez le détail de ces tarifs dans le dossier d'inscription pour la prochaine rentrée joint à ce courrier.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Éric SALAÜN

Signé électroniquement par : Eric Salaun
Date de signature : 26/06/2023
Qualité : Maire de Chavagnes en Paillers

MAIRIE DE CHAVAGNES-EN-PAILLERS 85 (VENDÉE)

Mairie - Place des Justes - BP 12 - 85250 CHAVAGNES-EN-PAILLERS
Téléphone : 02 51 42 21 06
E-mail : contact@chavagnes-en-paillers.fr
www.chavagnes-en-paillers.fr